



Dois je rembourser mon ancien propriétaire ?

Par **raphaelb**, le **14/10/2008** à **15:53**

Bonjour a tous,

J'ai quitté un logement le 10 mai dernier, n'ayant pas le temps de m'occuper des petits travaux (c'est le cas) je suis tombé d'accord avec mon propriétaire que mon depot de garantie (250 eur) servirait a regler ces travaux, je lui ai laissé ma nouvelle adresse afin qu'il me tienne au courant.

Important : je n'ai signé aucun etat des lieux de sortie.

1 mois apres je recevais une lettre me reclamant 410 euros en plus de ma caution pour regler une partie des travaux qu'il a estimé à 1500 euros (donc $410 + 250 = 660$ pour moi).

Quelle surprise pour moi !!! Il faut savoir que le logement etait à la limite de la salubrité et certainement pas aux normes. Apres avoir pris contact avec un ancien voisin j'apprends qu'il l'a entierrement remis aux normes et qu'il veut que je participe a cela alors que pendant quatre ans il n'a fait aucun effort me concernant malgré le fait que j'ai toujours été un bon payeur.

Il me reclame aussi 110 euros de loyer impayé suite a une mesentente avec la caf au niveau des aides.

Ma question est la suivante : - suis-je obligé de payer les frais réclamés sachant que je n'ai signé aucun etats des lieux de sortie ?

- si ce n'est pas le cas dois je regler les 110 euros de loyer impayé sachant qu'il a finalement gardé les 250 de caution et que cela couvre largement mon du ?

Pour l'instant je nai rien réglé car j'ai vraiment l'impression de me faire avoir, je n'ai aucune

nouvelle depuis ce courrier qui date de juin dernier.

Merci d'avance de votre reponse.